



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2012

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

| | | | |
|----------|----------------|-------|----|
| Monsieur | Réal Payette | Siège | #1 |
| Monsieur | Gilles Arbour | Siège | #2 |
| Madame | Angèle Roy | Siège | #3 |
| Madame | Danielle Morin | Siège | #4 |
| Monsieur | Noël Lefebvre | Siège | #6 |

Madame Anne-Marie Daher, Secrétaire-Trésorière adjointe

ABSENCES

| | | | |
|----------|--------------|-------|----|
| Monsieur | Gaétan Morin | Maire | |
| Monsieur | Serge Forest | Siège | #5 |

Monsieur Gilles Arbour, Maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1310-2012

Suivant la proposition de: Noël Lefebvre
Dûment appuyée par: Danielle Morin
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1311-2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 9 juillet 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 9 juillet 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2012

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

Dépôt d'une pétition pour les Compteurs Intelligents d'Hydro-Québec par Mme Louise Brault

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juillet 2012.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

7. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de juillet 2012 (21 permis) pour un cumulatif de 156 permis pour l'année 2012.

7.2. Matricule 9708 11 5472 - PIIA

No: 1312-2012

ATTENDU QUE le propriétaire du 543, Rue Principale a déposé une demande afin de d'installer une enseigne permanente.

CONSIDÉRANT QUE cette propriété et ses dépendances sont situées dans la zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE la demande rencontre les critères exigés dans la zone PIIA.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre

Il est résolu :

Le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare, accepte la présente demande d'installation d'une enseigne commerciale 26" x 30" sur support en bois et aux teintes agencées au revêtement extérieur du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1 Marquage – Rues, intersections et stationnements

No: 1313-2012



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (les prix représentés sont taxes exclues) pour le marquage sont les suivantes:

| | | |
|---------------------------|-------------|-------------------------------|
| Lignco Sigma Inc | \$188.00/km | CONFORME |
| Marquage GB manquants) | \$402.41/km | Non-conforme (cautionnement s |
| Lanauligne | - | Non reçu |

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat pour le marquage de rues. À savoir :

Lignes jaune sur ±16.5km au montant de \$188.00 plus taxes le kilomètre (\$3,102.00 + taxes), à Lignco Sigma Inc, représentant la plus basse soumission conforme, pour les rues suivantes :

- Rang Pied de la Montagne (± 2.75km)
- 9^{ième} Rang (± 3.9km)
- 10^{ième} Rang (± 3.5km)
- Route des Lacs (± 3km)
- Chemin des Valois (± 1.8km)
- 25^{ième} Rue Lac des Français (± 0.6km)
- Rang St-Paul (± 1km)

D'APPLIQUER la dépense au g/l 02-355-00-641 (marquage de rues).

SOUSSIONS EN ANNEXE. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. CRÉ Lanaudière – Programme de soutien aux évènements touristiques

No: 1314-2012

ATTENDU QUE le Festival des Artisans a présenté une demande d'aide financière pour le volet «Mosaique des cultures» lors de l'édition 2012.

ATTENDU QUE l'aide financière reçue est de \$1,500.00 ou 30% dans le cadre de cette activité.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

D'AMENDER le coût total du projet à \$5,000.00 et de confirmer que la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare s'engage à investir 70% des coûts du projet de \$5,000.00 «Mosaique des cultures», soit \$3,500.00.



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2012

D'AUTORISER Mme Catherine Haulard ou Mme Anne-Marie Daher à signer tout document à donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Centre de Pédiatrie Sociale Matawinie Ouest

No: 1315-2012

ATTENDU que le projet d'implantation d'un centre de pédiatrie sociale en Matawinie est en œuvre depuis trois ans.

ATTENDU QUE ce projet en est un communautaire et vise le travail commun pour le mieux-être de nos enfants.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

D'ACCORDER une commandite de \$250.00 au Centre de pédiatrie sociale Matawinie Ouest pour la soirée casino tenue à St-Côme en octobre 2012 et appliquer la dépense au g/l 02-110-00-340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. MDDEP – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

No: 1316-2012

ATTENDU que des travaux de réfections sont prévus dans le 10^{ième} Rang en 2013.

ATTENDU QUE 2 ponceaux entre la 1^{ère} Rue Pin et la Rue Urbain devront être changés au cours de ses travaux.

ATTENDU QUE le 3e alinéa de l'article 1 du règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit que le simple citoyen doit se conformer aux règlements municipaux (MRC inclus) mais qu'une municipalité ou MRC doit se conformer au MDDEP par un CA.

ATTENDU QUE des cours d'eau à débit régulier s'écoulent dans ses deux ponceaux.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

DE MANDATER la firme Exp. pour le cahier de charge suivant :



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2012

- Relevé topographique des 2 sites
- Préparation des plans et devis préliminaires
- Préparation des documents exigés par le MDDEP
- Caractérisation faunique et floristique
- Présentation des documents au MDDEP

APPLIQUER la dépense évaluée à plus ou moins \$10,000.00 au g/l 03-200-10-052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2012

No : 1317-2012

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, ledit état est déposé à la présente séance.

8.6. Festival des Artisans – Navette

No: 1318-2012

CONSIDÉRANT QU'UN service de navette pour faire le transport des visiteurs à partir des 3 stationnements aux 2 sites d'expositions soit nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE le comité du Festival des Artisans a obtenu confirmation de 3 commandites de 200 \$ chacune et que le solde de cette dépense sera prise à même les budgets déjà approuvés.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

D'APPROUVER la dépense de location de deux navettes chez Autobus Gaudreault au prix de 373\$ chaque plus les taxes.

D'AUTORISER Mme Audrey Lavoie de signer le contrat de location au nom de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare dans le cadre du Festival des Artisans édition 2012

D'APPLIQUER la dépense au g/l correspondant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2012

- 9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de juillet 2012

No : 1319-2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de juillet 2012.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

| | |
|-----------|---------------------|
| Déboursés | \$89 724,92 |
| Salaires | \$31 035,25 |
| Mensuels | <u>\$185 061,12</u> |
| | \$305 821,29 |

Représentés par chèques #P1200257 à #P1200329 & #C1200440 à #C1200526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

12. AVIS DE MOTION

13. AFFAIRES REPORTÉES

M. Gilles Arbour a répondu à la question concernant l'entretien estival de la rue Patrick qui est une rue privée

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

- 14.1. Hydro Québec – Compteurs intelligents

No : 1320-2012

ATTENDU QU'Hydro Québec prévoit le déploiement d'une nouvelle génération de compteurs, connue sous «compteurs intelligents».



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2012

ATTENDU QUE selon des études, il serait raisonnable d'avoir des inquiétudes quant à l'impact sur la santé de ce projet.

ATTENDU QUE notre municipalité croit qu'une rencontre d'information avec nos citoyennes et citoyens aiderait à répondre à certaines des inquiétudes et questions de ceux-ci.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

DE DEMANDER à Hydro Québec d'organiser une séance d'information avec nos citoyennes et citoyens à l'automne 2012.

D'AUTORISER Mme Anne-Marie Daher à envoyer copie conforme de la présente résolution à M. Pierre Dupuis, Direction – Affaires régionales et collectivités d'Hydro-Québec à St-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. Municipalité de Saint-Côme

No : 1321-2012

CONSIDÉRANT que le Festival Lanaudière Mémoires et Racines a décerné à la municipalité de Saint-Côme le titre de Capitale québécoise de la chanson traditionnelle en 2008.

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance a fait son chemin et que depuis ce temps, la municipalité de Saint-Côme est reconnue comme telle dans la région de Lanaudière.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a jusqu'à maintenant aucune contestation de la part des autres municipalités de la région ni des associations régionales.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Côme a mis sur pied, en 2008, le Centre du Patrimoine vivant de Lanaudière dans le but de développer une expertise sur le plan du patrimoine vivant, expertise qui est mise au service de toute la région de Lanaudière.

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance aura des répercussions positives pour la région de Lanaudière, et ce, à différents niveaux.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare appuie la municipalité de Saint-Côme dans ses démarches de reconnaissance de son titre de Capitale québécoise de la chanson traditionnelle par l'Assemblée Nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2012

14.3. MATRICULE 9711 03 2032

No : 1322-2012

ATTENDU QUE la matricule 9711 03 2032 a été mise en vente pour défaut de paiement de taxes et adjugé à la municipalité le 9 juin 2005.

ATTENDU QUE l'immeuble n'a pas été acheté ou fait l'objet d'un retrait dans l'année qui a suivi le jour de l'adjudication.

EN CONSÉQUENCE la municipalité a maintenant droit à des titres de propriété.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, Maire et Mme Anne-Marie Daher, Secrétaire trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité, tout document propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4. AQUEDUC BOURGEOIS

No : 1323-2012

CONSIDÉRANT QUE cet aqueduc est situé en dehors du périmètre urbain et qu'il n'est pas dans l'intention du conseil municipal de se porter acquéreur de cet aqueduc

CONSIDÉRANT QUE cet aqueduc a été construit il y a plusieurs années et que depuis les normes des ministères ont été modifiées et qu'il est plus que probable que ces nouvelles normes ne sont pas rencontrées.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

DE REFUSER l'offre d'acquisition qui est faite par M. Robert Bourgeois et de mandater M. Gaétan Morin de lui transmettre par écrit la décision du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2012

15. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)

Voir document en annexe

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1324-2012

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Noël Lefebvre

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h50.

M. Gilles Arbour
Maire suppléant

Mme Anne-Marie Daher
Secrétaire trésorière adjointe